

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle de Beaulieu sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Joël NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER (Vebret), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Arnaud MOREAU (Vebret) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Marie Ange FLEURET BRANDAO à Clotilde JUILLARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Alain VERGNE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 15 juin 2023

20230622039DE

CONSULTATION MISSIONS TECHNIQUES POLE ENFANCE JEUNESSE

L'agence David Hervé Architecte a été choisie par la commission d'appel d'offres le 5 mai 2023 pour être maître d'œuvre de la construction du pôle enfance jeunesse. Afin d'anticiper au mieux le lancement des différentes phases de conception du pôle enfance jeunesse et le démarrage des travaux, il est souhaitable de démarrer dès à présent une consultation pour recruter :

- le coordinateur SPS pour assurer les missions de coordination santé - protection – sécurité et prévenir les accidents du travail sur les chantiers. Le coordinateur SPS collecte les PPS (plans de prévention santé - protection - sécurité) des entreprises, prévient au travers de ses visites des risques d'accidents sur le chantier, en fréquence comme en gravité.
- Le Coordinateur SSI pour assurer les missions d'analyse des besoins de sécurité, d'étudier le système depuis sa conception jusqu'à sa réception.
- Le Bureau de contrôle pour assurer une mission de contrôle technique de la solidité, de la sécurité, de l'accessibilité, de la performance énergétique, de l'acoustique et de la sismicité dans la réalisation d'ouvrages.

Il s'agit pour le Conseil communautaire :

- D'autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation pour recruter les différentes missions techniques du pôle enfance jeunesse
- D'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR, autorise Monsieur Le Président à lancer la consultation pour recruter les différentes missions techniques du pôle enfance jeunesse et autorise le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

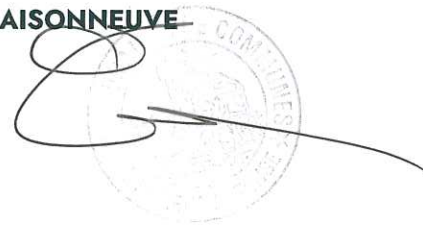
RE
AURIOLAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 05/07/2023
015-241501055-20230622039DE-DE

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 22 juin 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



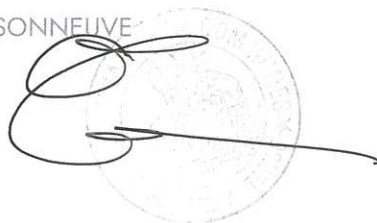
Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le **05 JUIL. 2023**

Affichée ou notifiée le **05 JUIL. 2023**

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF
AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/07/2023
015-241501055-20230622039DE-DE